



# PROJET ASSOCIATIF 2019-2023

---

La société évolue,  
l'AAPAM s'adapte aux besoins de chacun  
Ensemble, construisons demain

---

**A**ssociation pour  
**A**ider  
**P**révenir  
**A**ccompagner en  
**M**édoc



- Le mot du Président p. 3
  - Elaboration du projet associatif p. 4
  - Les missions p. 4
  - Pour qui oeuvrons-nous ? p. 5
  - Valeurs et principes p. 6
  - Nos engagements p. 7
  - L'AAPAM demain p. 8
- Mais aussi ...
- Le territoire p. 9-10
  - Un peu d'histoire : l'AAPAM... p. 11-12

Le projet associatif a été validé par l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2019 à Blaignan-Prignac.



• Direction de la publication :  
Florence Bocquet

• Maquette et composition  
par nos soins : Michel Rouhet

• Crédit photos libre de droit :  
Canstock - Michel Rouhet  
Comité départemental du  
tourisme Gironde

• Impression : Korus Eysines - Juillet 2019

Depuis sa création, l'association a cherché à s'adapter, d'une part aux évolutions des attentes et des besoins des personnes accompagnées et d'autre part aux évolutions sociétales, sociales, économiques et politiques. Aujourd'hui, le secteur social, médico-social et sanitaire est en pleine mutation et s'oriente vers un virage ambulatoire et préventif pour lequel les atouts de l'association sont majeurs.

Ce premier projet associatif marque une étape importante dans la vie de l'association. Il vise à assurer une cohérence et une lisibilité de l'action, à garantir le droit et l'expression des bénéficiaires et à fournir aux professionnels les principaux repères nécessaires à l'action. Que tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration du projet soient chaleureusement remerciés.

Le projet associatif permet à toute personne de comprendre l'Association, de connaître ses choix éthiques, les valeurs qui portent les actions, les orientations pour les prochaines années. Il éclaire et met en avant l'utilité sociale de l'association. Il est également une projection dans le futur et il dessine les grandes lignes du chemin à prendre pour y parvenir.

Son écriture a permis un questionnement sur le fait associatif, ce qui fait sens dans nos pratiques. Il a mis en lumière que, depuis 60 ans, malgré les obstacles rencontrés, la mission de service public résonne en chaque acteur de l'AAPAM et soude chacun dans la réalisation de l'objet associatif.

Le chemin vers la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés sera quelquefois parsemé d'embûches. Les projets sont ambitieux et à la hauteur de l'engagement des hommes et des femmes qui constituent l'AAPAM. Nous sommes aujourd'hui convaincus que lorsque chacun, bénéficiaire, aidant, représentant de l'association, salarié sera pleinement considéré comme partie prenante et acteur du changement, alors le processus démocratique fera loi à l'AAPAM.

Je souhaite ardemment que ce projet associatif, sa déclinaison en projets de service, la dynamique qu'ils créent, nous permettent de franchir un grand pas dans l'abolition des idées fausses, dans la reconnaissance du métier et de l'art d'aider à domicile des personnes fragiles.

Enfin,

*« Ce n'est que si les associations savent aider à construire une parole et une visibilité publique de ceux qu'on n'entend pas et qu'on ne voit pas, qu'elles auront durablement contribué à construire la démocratie de demain ».<sup>1</sup>*

Dominique SAINT-MARTIN

# Elaboration du projet associatif



Ce document est le fruit d'un travail collectif, d'une réflexion et d'une volonté partagée de tracer le sens de notre mission, de donner des directions et un cap pour les cinq prochaines années.

Les membres de l'association ont posé les bases de ce projet lors de deux assemblées générales (décembre 2017 et octobre 2018). Un collectif composé de représentants des bénéficiaires, des salariés, du conseil d'administration et la direction générale les ont mises en forme.

Le projet associatif est une démarche prospective et d'articulation avec l'existant. Il met en lumière les valeurs qui sous-tendent chaque action, chaque projet, chaque réflexion et définit les principales orientations que l'AAPAM entend promouvoir et mettre en œuvre.

Le Président, les membres du Conseil d'Administration, la direction générale et les directions de service s'engagent à veiller au respect des valeurs et à la mise en œuvre des orientations fixées par le projet associatif, tout en maintenant une dynamique participative avec l'ensemble des professionnels.

## Les missions



Sur son territoire d'intervention, l'Association **AAPAM** se donne pour missions :

- d'**Accompagner**, sans relâche et avec conviction, dans le respect des valeurs humanistes toute personne fragilisée par l'âge, le handicap ou la maladie,
- de **Soutenir** avec bienveillance et attention, dans son choix de vie à domicile toute personne, qui en exprime le désir, dans la mesure où son état de santé le permet,

Et aussi :

- de **Préserver** l'autonomie, de **Prévenir** la dépendance en menant des actions adaptées pour les personnes accompagnées,
- d'**Initier**, **Développer** et **Conduire** avec dynamisme et optimisme toute action, individuelle ou collective, en faveur du public et de leurs aidants.

# Pour qui oeuvrons-nous aujourd'hui?



## Les personnes âgées de plus de 60 ans.

« Vivre chez soi le plus longtemps possible » est le souhait exprimé par plus de 8 français sur 10 (INSEE 2016). Il s'agit avant tout d'un enjeu de bien être qui permet à la personne de maintenir son réseau social et de conserver plus facilement la maîtrise de ses choix.

Dès son origine, l'AAPAM a développé l'aide à domicile nécessaire pour qu'une personne âgée puisse rester à son domicile aussi longtemps que possible et cela sans exclusive de ressources, de pathologies ou de handicap.

## Autres publics

Au cours des années, l'AAPAM a étendu son activité à d'autres publics fragilisés dont la vie à leur domicile devient difficile pour elles, ou les personnes qui les entourent :

Les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes par la maladie ou victime d'un accident de la vie peuvent avoir recours aux services de l'association sans critère d'âge, de revenus, ou de conditions de vie à domicile.

Des besoins d'aide temporaire ont pu être repérés et pris en compte ; l'accompagnement peut être mis en œuvre pour une durée limitée lors d'une difficulté passagère, à la sortie d'une hospitalisation ou lors de l'absence des proches.

## Autonomie

Dans le même temps les limites de l'accompagnement à domicile ont pu être repoussées grâce à la création de nouveaux services SSIAD puis SPASAD qui permettent de faire face à l'évolution des besoins sanitaires des personnes accompagnées. La professionnalisation accrue des métiers de l'aide à domicile permet aussi de répondre autant que possible aux besoins liés aux pathologies qui complexifient les situations d'accompagnement.

Dans le même sens, il est apparu possible d'associer la personne, d'en faire l'acteur de son accompagnement et dans certains cas la guider pour faciliter son quotidien, de retrouver ou conserver son autonomie. C'est ainsi qu'ont été mis en place des formations et des ateliers de prévention (ex : prévention des chutes, ...)

## Les aidants

Enfin depuis quelques années, le travail d'équipe et la coordination qui se met en place autour des personnes accompagnées, ont amené l'AAPAM à investir le champ de l'aide aux aidants. En effet, très souvent la personne est aussi accompagnée par un membre de sa famille, un ami ou un proche dit « aidant naturel ».

## La coordination

L'amélioration de l'articulation des services professionnels avec les aidants permet de leur apporter des informations sur les recours possibles ou les bonnes pratiques. Cette articulation les aide à coordonner les différentes prestations et surtout à bien vivre cet accompagnement sans culpabilité, afin d'éviter tout stress généré par la situation et mettre leur propre santé en péril.

Les valeurs soutiennent les pratiques de l'Association ; elles guident nos manières de penser et d'agir et fédèrent ainsi les adhérents, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles.

Etre acteur de l'AAPAM quelle que soit sa fonction c'est :

- Respecter et reconnaître chaque personne accompagnée dans ses **droits** et ses **capacités** de **décision**, de **participation**, aussi altérées soient-elles.
- Offrir un accompagnement et un soutien facilitant l'**exercice des droits** et les **choix de vie** des personnes.
- Partager un état d'esprit de **respect**, de **bienveillance**, d'empathie et d'écoute.
- Faire vivre le sens de l'**humanité**, de l'entraide et de la solidarité.
- **Echanger et communiquer** en **cohérence** avec nos valeurs.

*La **notion de respect** comme valeur fondamentale caractérise notre association et concourt à la réalisation de notre mission.*

*En conséquence de ce postulat, tous les membres de l'association, tous statuts confondus, deviennent porteurs et acteurs **des principes** suivants envers la personne accompagnée :*

- Avoir de la considération et ne pas porter atteinte à sa dignité,
- Avoir une attitude positive,
- Prendre en compte ses habitudes et ses choix de vie,
- Accepter ses croyances et convictions,
- Adapter nos pratiques à ses besoins et toujours avoir à l'esprit la formation à ces pratiques.



Directement liés aux missions de **service public** et d'**intérêt général**, nos engagements s'appuient sur les valeurs de respect des personnes, d'écoute et de partage.

Cela vaut pour toute personne en lien avec l'AAPAM, qu'il en soit un acteur ou un bénéficiaire.

## *Engagement envers les personnes accompagnées et leurs aidants*

Nous nous engageons à mettre en œuvre :

- un **accompagnement global** de la personne, au niveau de sa santé, de son environnement et de ses droits,
- une **concertation** avec la personne aidée et/ou en **coopération** avec ses aidants familiaux afin de **comprendre** leurs attentes et d'y répondre dans le respect de leurs droits et du cadre de nos missions,
- une adaptation régulière de nos pratiques en fonction de l'évolution des besoins des personnes, depuis l'accueil jusqu'à la fin de l'accompagnement,
- des pratiques **pluridisciplinaires** indispensables à l'accompagnement des personnes,
- toute **concertation, coopération, coordination** et **partenariats territoriaux** pour répondre aux besoins des personnes.

## *Engagement envers les personnels de l'AAPAM*

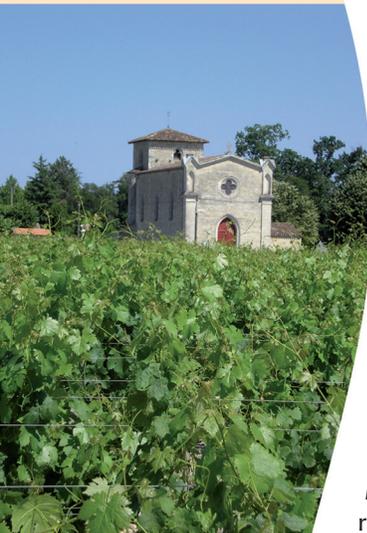
Nous nous engageons à mettre en œuvre :

- une politique de gestion des ressources humaines qui conjugue **bienveillance et exigence avec** comme fil rouge la **Qualité de Vie** au Travail,
- un management prônant la **reconnaissance** de chacun, la liberté de parole, le travail d'équipe, le partage des connaissances, le développement des compétences et la **valorisation** des réussites,
- une politique de formation adaptée et dynamique,
- un dialogue social régulier, ouvert et constructif,
- un dispositif de prévention des risques professionnels,
- un plan « responsabilité sociale et environnementale » (développement durable),
- des actions visant à développer le sentiment d'appartenance associative.

*Les orientations du projet associatif* complètent nos engagements vis-à-vis des personnes accompagnées, leurs proches et les équipes :

- **Renforcer la gouvernance et la vie associative dans sa dimension publique, démocratique et éthique :**
  - o Renforcer la gouvernance associative,
  - o Prendre part aux débats publics du secteur d'activité, dans la défense des intérêts des publics accompagnés et des métiers du domicile,
  - o Créer les conditions d'un débat éthique permanent.
- **Renforcer la dynamique territoriale**
  - o Conforter le lien AAPAM ◀ ▶ Communes,
  - o Construire des actions territoriales d'informations, d'échanges, de formations,
  - o Développer le rôle et la place des représentants des bénéficiaires.
- **Mobiliser et formaliser des partenariats**
  - o Avec les structures territoriales et institutionnelles, complémentaires dans la réponse aux besoins du public accompagné,
  - o Organiser des modes de réflexion interprofessionnels,
  - o Valoriser le mécénat de solidarité.
- **Renforcer la communication interne et externe**
  - o Renforcer la communication avec les bénéficiaires et les aidants,
  - o Renforcer la communication avec les partenaires et les institutions,
  - o Valoriser et promouvoir nos savoirs faire dans l'accompagnement des personnes fragiles.
- **Développer des réponses complémentaires à nos actions d'aujourd'hui**
  - o Développer les actions à destination des aidants,
  - o Construire et mettre en œuvre des démarches individuelles et collectives de prévention,
  - o Organiser des solutions aux situations de rupture de parcours.
- **Concevoir et mettre en œuvre des projets innovants en réponse aux besoins des personnes**
  - o Etre force de proposition,
  - o S'investir et participer au développement de projets innovants.





Le **Médoc** est une presqu'île, bordée au Sud par la ville de Bordeaux, à l'Est par l'estuaire de la Gironde et à l'Ouest par l'océan. Terre pauvre à l'extrémité d'un continent, « *le médoc est fascinant parce qu'il est une terre de contrastes entre sa face océane déserte et les vignes bien rangées qui bordent la « rivière »*. Il est un pays entre deux eaux, la fin des terres face à la mer. Sa géographie en perpétuelle évolution a suscité chez ses habitants tenaces et pleins de caractère une reconversion et une adaptation sans cesse renouvelées »<sup>2</sup>. Habitants et territoire sont en harmonie voire en symbiose et « *de tout temps, les activités humaines en Médoc se sont accordées aux dynamiques naturelles auxquelles est soumis le territoire* »<sup>3</sup>.



Et pourtant, à l'image du secteur de l'aide à domicile, le Médoc pâtit d'une réputation, de préjugés, bien loin de la réalité. Eric Holder l'a écrit mieux que nous ne pourrions le faire : « *je souffre, dès la rive opposée, de voir nos valeurs transformées. La résistance y passe pour de l'aliénation, le respect pour de la flatterie, les vertus pour de la naïveté* »<sup>4</sup>.

Economiquement et géographiquement, le Médoc est un territoire isolé avec trois secteurs dominants : le tourisme (littoral et saisonnier), la viticulture et la forêt. La caractéristique dominante est celle de l'enclavement : il est économique, culturel et social.

Le diagnostic préparatoire à l'élaboration du Contrat Local de Santé, montre que s'il existe bien une attractivité démographique, elle n'épouse pas celle des emplois et met en exergue trois zones sur le Médoc :

- Le Nord qui concentre une précarité structurelle, historique, à laquelle s'ajoute désormais une précarité conjoncturelle, migratoire et un important vieillissement de la population.
- La zone Centre. Elle est attractive mais présente des fragilités sociales récurrentes avec des profils contrastés.
- Le Sud est très attractif. Sa population, en forte augmentation, est plutôt jeune avec un emploi majoritairement à l'extérieur du territoire.<sup>5</sup>



Le Médoc peine encore, faute de moyens, à corriger une inéquité territoriale particulièrement sensible dans certains domaines : santé, enfance, insertion...<sup>6</sup> et communication. De plus, selon l'enquête INSEE de 2015, 13 % de la population de l'arrondissement de Lesparre-Médoc vit sous le seuil de pauvreté, soit un total de plus de 11 580 personnes si l'on s'appuie sur la population recensée en 2016.

La pauvreté impacte de manière hétérogène le territoire et la population : plus on va au nord, plus ce taux est élevé (hormis Soulac sur Mer). De plus, les moins de 30 ans sont les plus touchés. Sur la communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île, où le taux de pauvreté est le plus élevé (16,2 %), 26,4 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Quant au Sud Médoc, les indicateurs relatifs au niveau de vie médian et aux diplômes de l'enseignement supérieur sont parmi les plus élevés de Gironde.

Démographie, emploi, logement, ..., sont autant de critères sociaux-économiques qui modèlent les besoins et les attentes de la population accompagnée, qui impactent les gisements d'emplois et façonnent l'animation de l'équipe. En outre, la problématique des déplacements est un sujet itératif qui se surajoute aux difficultés territoriales et à celles du secteur de l'aide à domicile.

L'association a été créée par la volonté d'élus locaux d'aider les personnes fragiles à rester vivre à leur domicile dans les meilleures conditions possibles. Elle s'est développée au fil des années, territorialement et en apportant de nouvelles réponses aux problématiques médico-sociales, sans jamais perdre le sens de son utilité sociale et de son humanité.

<sup>2</sup> THINEY M.J., Fascinant Médoc, histoire d'un pays. Luçon, Editions Sud ouest, 2003 p7.

<sup>3</sup> Parc naturel régional Médoc Charte 2019-2034, septembre 2018

<sup>4</sup> HOLDER E., De loin on dirait une île. Le dilettante. Paris 2008 p167.

<sup>5</sup> Extrait du « projet territorial de santé » diagnostic territorial Le Médoc : un territoire en pleine mutation. ARS Aquitaine - Pays Médoc février 2013.

diagnostic de la Charte de territoire du Pays Médoc en 2002 puis lors d'un forum spécifique en février 2013

<sup>6</sup> [http://dialogueterritoires33.gironde.fr/dialogueterritoires/sites/default/files/livres\\_blancs/partieMedoc.pdf](http://dialogueterritoires33.gironde.fr/dialogueterritoires/sites/default/files/livres_blancs/partieMedoc.pdf)



# un peu d'histoire

## l'AAPAM, une association de territoire et de proximité

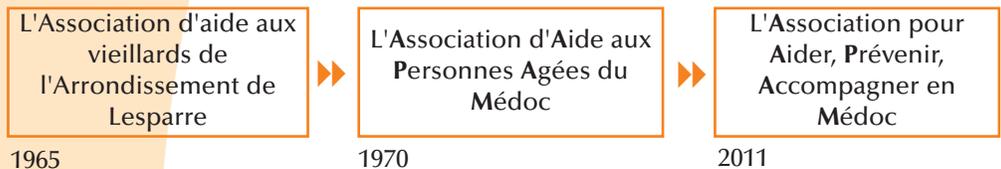


En 1962, le rapport Laroque marque une étape décisive et un changement structurel dans la politique de la vieillesse qui s'adresse dès lors de manière globale (soins, logement, loisirs, ressources) à l'ensemble de la population âgée. Il s'agit alors de **Prévenir**, d'**Intégrer** et de permettre le **maintien** à domicile de tous.

C'est sur cette base que Norbert Andron, maire de Lesparre et conseiller départemental invite les communes médocaines à mutualiser leurs moyens afin de répondre à la commande législative d'aider à domicile les personnes âgées. Plusieurs maires s'associent et créent l'Association d'aide aux vieillards de l'arrondissement de Lesparre, en 1965.

Pour l'Association, il s'agit alors de « *venir en aide sur le plan social et sanitaire aux personnes âgées et plus particulièrement aux vieillards malades, sous des formes diverses et principalement par la mise à disposition auprès de ces derniers, du personnel nécessaire à l'exécution des tâches ménagères essentielles* »<sup>7</sup>.

### Une association inscrite dans les schémas directeurs des politiques publiques,



#### o L'humanisme au cœur des pratiques : des années 60 aux années 80

A l'origine de l'Association, le leitmotiv est « une action **pour** et **avec** le territoire ». L'Association est pourvoyeur d'emplois pour les communes partenaires et s'adresse aux personnes âgées de ces mêmes communes. Chacun (personnes âgées, salariés et maires) y trouve un intérêt : aide aux personnes fragilisées de la commune, emploi dans la commune d'habitation et action sociale locale. Les accompagnements sont apportés avec le cœur, le dévouement est certain.

#### o La professionnalisation des équipes et l'ouverture sur le territoire en réponse à l'évolution des besoins des personnes : des années 80 aux années 2000

L'AAPAM s'ouvre sur l'extérieur par le conventionnement avec les régimes de retraite, le Conseil Général (Aide Sociale) et développe l'offre de services : mandataire, service de soins infirmiers. Les partenariats se développent (organismes de formation, de recrutement, ...).

La politique de formation et de qualification du personnel est lancée et les conditions de travail sont améliorées (Prévoyance, Déléguées du personnel, ...).

L'AAPAM se structure et précise le rôle des intervenants de terrain qui d'aide-ménagère deviennent **aide à domicile**.

## o Le développement des services et l'orientation des pratiques vers l'accompagnement des personnes les plus fragiles : la décennie 2000

La loi du 2 janvier 2002 consacre la reconnaissance des services d'aide dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Entre 2002 et 2006, la mise en place de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) conduit à une augmentation de 90 % de l'activité prestataire impactant d'autant les tâches administratives et le quotidien des équipes d'encadrement.

L'AAPAM est un des précurseurs en faisant de la prévention de l'isolement et de la perte d'autonomie, un axe majeur pour améliorer la vie à domicile des plus âgés.

Les liens étroits et fonctionnels avec les communes, les partenaires du domicile, permettent une réactivité importante dans la réponse aux besoins des personnes.

## o L'intégration des services ... la société évolue, l'AAPAM s'adapte aux besoins de chacun.

Depuis son origine, l'AAPAM est partie prenante de l'ensemble des commissions et instances de réflexions initiées en Médoc, dans l'**objectif affirmé** d'améliorer les conditions de vie et l'accompagnement à domicile des personnes fragiles et vulnérables.

Les administrateurs et les équipes sont convaincus que :

- seules la coopération territoriale, l'intelligence collective, la mise en commun de nos compétences faciliteront et créeront les conditions de la fluidité et de la cohérence des parcours de vie des personnes les plus fragiles,
- la question de l'accompagnement à domicile intègre toutes les dimensions de la vie d'une personne : santé, logement, prévention, lien social, ...

c'est à ce titre que l'AAPAM est acteur et signataire du Contrat Local de Santé et porte l'antenne médocaine de la Plateforme Territoriale d'Appui de la Gironde.

- C'est en affirmant et en créant les conditions pour faciliter la parole des bénéficiaires et de leurs aidants, en les **associant** au fonctionnement de l'association que nous améliorerons la pertinence de nos actions.

Ainsi, le Comité de Représentants des Bénéficiaires est fonctionnel depuis 2017.

De plus, l'AAPAM intègre l'aide et le soin et modèle le Service Polyvalent d'Aide et de Soins, en partenariat avec le service de Soins de la Mutualité.

Le concept des pratiques évolue d'une logique de **filière** à une logique de **réseau**.